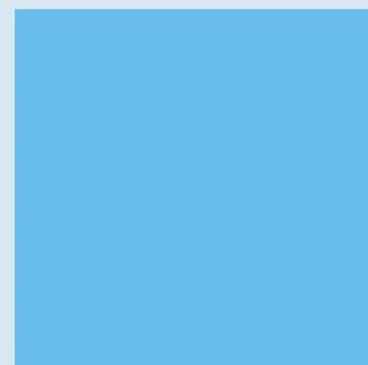


Périodes de références différentes, dynamiques différentes?

COMPARAISON DES INDICATEURS DYNAM SUR LA
BASE DES DEUXIEMES ET QUATRIEMES
TRIMESTRES DE CHAQUE ANNEE

Tine Vandekerkhove, Tim Goesaert & Ludo
Struyven



KU LEUVEN

HIVA

INSTITUT DE RECHERCHE SUR
LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ

PERIODES DE REFERENCES DIFFERENTES, DYNAMIQUES DIFFERENTES?

**Comparaison des indicateurs Dynam sur la base
des deuxièmes et quatrièmes trimestres de
chaque année**

Tine Vandekerkhove, Tim Goesaert & Ludo Struyven

Rapport dans le cadre de l'Abstract Dynam-Reg

Publié par
KU Leuven
HIVA - INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ
Parkstraat 47 bus 5300, 3000 LEUVEN, België
hiva@kuleuven.be
<http://hiva.kuleuven.be>

© 2019 HIVA-KU Leuven

Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit ni publié par impression, photocopie, microfilm ou tout autre procédé, sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur.
No part of this book may be reproduced in any form, by mimeograph, film or any other means, without permission in writing from the publisher.

Dynam-Reg est un projet à long terme qui rend compte de la dynamique régionale du marché du travail belge en s'appuyant sur la méthodologie de Dynam. Le but du projet est d'intégrer les informations liées au lieu d'implantation des entreprises dans l'ensemble de données Dynam existant - les bases à ce sujet ayant été posées en 2011-2014 par l'ONSS et HIVA-KU Leuven avec le soutien de Federgon, de les compléter et de les enrichir davantage. Il devient ainsi possible, non seulement de donner un aperçu du nombre d'emplois dans chacune des trois régions, mais aussi d'exposer la dynamique sous-jacente à ces chiffres: la diminution ou l'augmentation brute du nombre d'emplois et d'employeurs, les entrées et sorties de travailleurs dans chaque région et les mouvements au sein des entreprises actives dans plusieurs régions.

Le projet Dynam-Reg se concentre sur les tendances réelles du marché du travail et s'appuie sur la méthodologie qui vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois. Alors que, jusqu'ici, seules les caractéristiques régionales des employeurs unirégionaux pouvaient être exploitées, le vaste ensemble de données de Dynam permet d'intégrer le lieu d'occupation de toute la population de travailleurs.

Cet enrichissement est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois administrations régionales et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven. Le soutien régional est assuré par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA/BISA (Institut bruxellois de statistique et d'analyse) et le département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'Administration flamande.

Contenu

Contenu	5
Liste des figures	7
1 Mouvements sur le marché du travail: une tendance de chaque instant?	9
Introduction	9
1.1 Niveau fédéral	9
1.2 Répartition par secteur	10
1.3 Répartition par région	11
1.4 Conclusion	12
2 Mouvements sur le marché du travail visualisés. Chiffres et tendances 2013.2 – 2017.4	13
2.1 Niveau fédéral	13
2.2 Répartition par secteur	15
2.3 Répartition par région	19

Liste des figures

Figuur 2.1	Création et destruction d'emplois sur le marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	14
Figuur 2.2	Entrées et sorties sur le marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	14
Figuur 2.3	Création et destruction d'emplois dans les 5 secteurs principaux du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	16
Figuur 2.4	Entrées et sorties dans les 5 secteurs principaux du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	16
Figuur 2.5	Création et destruction d'emplois dans 21 sous-secteurs du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	17
Figuur 2.6	Entrées et sorties dans 21 sous-secteurs du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)	18
Figuur 2.7	Dynamique de l'emploi et dynamique des travailleurs dans le sous-secteur du travail intérimaire (#, 2013.2 – 2017.4)	19
Figuur 2.8	Création et destruction d'emplois dans les régions belges (#, 2014.2 – 2017.4)	20
Figuur 2.9	Entrées et sorties dans les régions belges (#, 2014.2 – 2017.4)	20

1 | Mouvements sur le marché du travail: une tendance de chaque instant?

Introduction

Le marché du travail est constamment en mouvement. Les mouvements des entreprises, des emplois et des travailleurs ont déjà été décrits en détail dans divers rapports et publications Dynam. Cela a toujours été fait sur la base de données de l'ONSS comparant des « instantanés » de l'emploi au 30 juin de chaque année. Il en ressort un aperçu des entreprises qui démarrent ou cessent leurs activités, croissent ou rétrécissent, ainsi que des travailleurs qui sont recrutés ou qui partent. Le présent rapport met en lumière une nouvelle évolution dans le projet Dynam, à savoir le développement de statistiques basées sur le dernier trimestre, plus particulièrement une comparaison de la situation au 31 décembre de chaque année.

La question qui se pose est de savoir si ces dynamiques (de création et de destruction, ou d'entrées et de sorties) connaissent une tendance différente si l'on prend un trimestre différent comme référence. A cet égard, la méthodologie Dynam corrige déjà les effets saisonniers. En effet, les mêmes points de départ et d'arrivée sont toujours pris en considération (le 30 juin ou le 31 décembre), de sorte que la comparaison porte toujours sur des moments homologues de chaque année: ce n'est pas la différence entre une "basse" et une "haute saison" qui compte, mais le changement au sein de chaque saison par rapport à l'année précédente. La demande en travail (temporaire) peut toutefois être plus forte certains mois et ne peut donc être observée que dans les statistiques du T2 (2^e trimestre) ou du T4 (4^e trimestre).

Ce rapport examine les différences possibles entre les données du T4 et les statistiques basées sur la comparaison annuelle au 30 juin, ainsi que leurs dimensions régionale et sectorielle. En outre, les données supplémentaires sur le T4 offrent non seulement un point de mesure en plus, ce qui améliore la qualité, mais elles rendent aussi les chiffres plus compatibles avec les statistiques actuelles publiées sur la base du dernier trimestre, notamment par la BCSS et la Banque nationale.

La principale question dans ce rapport est de savoir s'il existe effectivement une différence de dynamique sur le marché du travail, selon que les mesures soient prises au deuxième ou au quatrième trimestre. La réponse à cette question nécessite de comparer constamment les différents types de dynamiques aux niveaux fédéral, sectoriel et régional. Les figures discutées sont présentées au chapitre 2.

1.1 Niveau fédéral

L'examen du marché du travail belge dans son ensemble montre que l'évolution de la création et de la destruction d'emplois est peu influencée par le choix des points de mesure (figure 2.1). En d'autres termes, des emplois sont créés toute l'année, et d'autres disparaissent toute l'année. Nous observons également la même évolution de la dynamique des travailleurs aux 2 moments de l'année (figure 2.2). Tant les entrées que les sorties ont augmenté au cours des quatre années, et l'ampleur de cette augmentation est approximativement la même chaque année, quel que soit le choix des trimestres. La

seule différence apparaît pour les entrées et les sorties qui sont toujours un peu plus faibles au quatrième trimestre qu’au deuxième trimestre. En conclusion, les mêmes tendances se reflètent dans les évolutions des deux trimestres. Ceci est logique et permet également de corroborer notre méthodologie, qui vise uniquement à neutraliser les effets saisonniers.

1.2 Répartition par secteur

Il existe donc toujours une certaine forme de dynamique sur le marché du travail belge, mais celle-ci ne diffère pas sensiblement selon la période de l’année. C’est une constatation importante en soi. Cependant, une image globale du marché du travail national atténuée, entre autres, les différences sectorielles et régionales. Nous examinons ci-après la dynamique du marché du travail dans cinq secteurs principaux, à savoir l’agriculture, l’industrie, la construction, les services commerciaux et les services non commerciaux (figures 2.3 et 2.4). Ici aussi, il n’y a pas de différences notables entre les deux séries de chiffres.

A titre d’exemple, *l’industrie et la construction* ont enregistré une augmentation du nombre de recrutements dans les deux séries, ce qui s’est traduit par une augmentation de la création d’emplois. Les sorties - et également la destruction d’emplois - sont plus faibles au cours des dernières années qu’au début des observations. La perte d’emplois semble toucher l’industrie par à-coups, tandis que les emplois augmentent graduellement. La période 2015-2016 marque un tournant dans les deux séries de chiffres pour l’industrie et la construction: depuis lors, tant la création d’emplois que les entrées sont à un niveau supérieur respectivement par rapport à la destruction d’emplois et aux sorties, entraînant une nette augmentation du nombre d’emplois. Une tendance similaire apparaît également entre les deux séries pour les *services commerciaux*. Nous observons ici la preuve de changements plus nombreux dans les emplois existants: tant les entrées que les sorties connaissent une évolution positive, tandis que la destruction des emplois est restée plutôt stable sur la période 2013-2017. Enfin, dans les *services non commerciaux*, nous observons une tendance en forme de U pour les entrées et les sorties dans les deux séries. La mesure pour le dernier trimestre de 2016-2017 indique à nouveau une diminution du nombre de recrutements, ce qu’on n’observait pas encore pour les deuxièmes trimestres de la même période.

La seule exception dans cet exercice est le *secteur agricole*. Une fluctuation temporaire se produit ici. Le niveau de création et de destruction d’emplois est supérieur pour les deuxièmes trimestres par rapport aux derniers trimestres. En outre, des fluctuations plus importantes se produisent également pendant cette première période de l’année. Les résultats ne sont pas surprenants. En effet, la période de pointe pour le secteur agricole se situe principalement en été. Cela se traduit généralement par un recours plus important au travail temporaire durant cette période. Il s’agit ici de travailleurs occasionnels qui sont embauchés au cours de l’année (par exemple au premier semestre) et qui restent actifs dans l’entreprise agricole au 30 juin et plus tard. Étant donné que ces travailleurs ressortent avant le 31 décembre de la même année, ce travail temporaire n’est pas repris dans les chiffres des quatrième trimestres.

D’autres sous-secteurs recourent également largement à des contrats de travail temporaires et de faible durée, concentrés ou non au cours de saisons spécifiques. Nous expliquons ci-après certaines différences sectorielles. Les figures 2.5 et 2.6 donnent la liste des mouvements des emplois et des travailleurs de tous les sous-secteurs du marché du travail belge; la figure 2.7 présente un focus sur le secteur du travail intérimaire. Pour la plupart des secteurs, l’évolution entre les deuxièmes trimestres chevauche en grande partie la tendance de la série des quatrième trimestres. Les exceptions sont l’agriculture (NACE A), l’hébergement et la restauration (NACE I), les services administratifs et de soutien (NACE N, comprenant principalement des activités des agences de travail intérimaires) et

l'éducation (NACE P)¹. Ce sont des secteurs typiques dans lesquels les contrats temporaires jouent un rôle majeur ce qui fait que la dynamique de l'emploi et des travailleurs peut donc dépendre du moment de l'observation.

Par exemple, la dynamique de l'emploi et des travailleurs dans le secteur du *travail intérimaire* est plus faible aux quatrièmes trimestres² (figure 2.7). C'est en été surtout qu'il y a un flux d'emplois et de recrutements supplémentaires, bien qu'il y ait aussi plus de destructions d'emplois et de sorties d'emplois à cette période. *L'hébergement et la restauration* (figures 2.5 et 2.6) se caractérisent également par une tendance notable: la création d'emplois et les entrées ont fortement augmenté de 2014-2015 à 2015-2016, mais seulement à partir du quatrième trimestre. C'est effectivement au quatrième trimestre de 2015 qu'a eu lieu l'introduction des flexijobs dans le secteur de l'hébergement et la restauration. Ce système a élevé les emplois temporaires à un niveau supérieur, ce qui se manifeste dès le début par une dynamique de l'emploi et des travailleurs plus importante. Au cours de la période précédant cette introduction, les emplois de courte durée dans le secteur de l'hébergement et la restauration restaient relativement stables dans le temps. Enfin, dans le *secteur de l'éducation*, les fluctuations de la période 2013-2014 sont dues à un effet de calendrier apparu au deuxième trimestre de 2013, à la suite duquel une partie de l'emploi temporaire a déjà été considérée comme non active le 28 juin, alors qu'en 2014, la date effective était le 30 juin³. Cet effet a pour conséquence d'augmenter en apparence les entrées de personnel en 2014. De plus, il s'agit d'un secteur caractérisé par de gros employeurs, de sorte que de petites fluctuations dans le recrutement peuvent conduire à des créations ou des destructions (importantes) d'emplois. Cela signifie que la dynamique au deuxième trimestre n'est pas toujours comparable à celle du quatrième trimestre.

1.3 Répartition par région

Cette section aborde brièvement les différences entre les deux séries de chiffres pour chaque région. La section précédente a montré que les différences sont largement dues à l'utilisation de contrats de travail temporaires et de courte durée. Nous nous attendons donc à ce que - en partie à cause de la composition sectorielle des différentes régions - d'autres dynamiques puissent se produire. Certains chocs temporels, tels que les déplacements d'emplois entre les régions, peuvent bien sûr aussi engendrer des différences temporaires.

En ce qui concerne la dynamique de l'emploi, et la croissance de l'emploi en particulier, la différence au sein des régions entre les deuxièmes et quatrièmes trimestres semble plutôt limitée (figure 2.8), tout comme c'était le cas au niveau fédéral. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'évolution dans la Région flamande: l'emploi augmente systématiquement chaque trimestre dans les deux séries de chiffres. En Région bruxelloise, nous observons une légère différence, en ce sens que la comparaison de 2014-2015 avec 2015-2016 au deuxième trimestre révèle une diminution, tandis qu'aux quatrièmes trimestres, elle montre un statu quo. Cela peut s'expliquer par la croissance exceptionnellement élevée de l'emploi entre les deuxièmes trimestres de 2014-2015, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication⁴, des services administratifs et de soutien, et de l'éducation.

1 Ainsi que quelques secteurs plus petits, mais ceux-ci ne sont pas inclus. En raison de leur taille, ils sont plus sensibles aux fluctuations dans la dynamique absolue.

2 La baisse de la création d'emplois au deuxième trimestre de 2016-2017 est un cas atypique. En raison de l'enregistrement incorrect de contrats hebdomadaires dans une grande entreprise au quatrième trimestre de 2016, de nombreux emplois semblent avoir disparu au cours de cette période, avant de réapparaître le trimestre suivant, alors que ce n'était pas le cas. Cette prétendue baisse de la création d'emplois au quatrième trimestre de 2016 (voir figure) se reflète également dans les chiffres de 2016-2017.4.

3 Ceci est corrigé dans les versions récentes.

4 Dans le secteur de l'information et de la communication, plus de 1 000 personnes ont migré en 2014-2015.2 de la Région flamande ou la Région wallonne pour travailler dans la Région bruxelloise. En 2015-2016.2, il n'y en avait que 300 et un an plus tard, environ 170. Le pic de ce secteur est donc (en partie) causé par une ou plusieurs grandes entreprises dont le siège a été déplacé vers la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, en Région wallonne, l'évolution de 2015-2016 à 2016-2017 indique une croissance nette de l'emploi pour les deuxièmes trimestres, tandis qu'elle affiche un statu quo pour les quatrièmes trimestres homologues. Cela peut s'expliquer par le pic de croissance de l'emploi entre les deuxièmes trimestres de 2016 et 2017, qui s'est produit dans les secteurs de l'agriculture (voir ci-dessus), de la construction, du commerce, de l'administration publique et de la défense⁵, ainsi que de l'éducation. Cette forte augmentation ne s'est pas poursuivie aux quatrièmes trimestres de 2016-2017. Dans les deux cas, il s'agit de chocs plutôt temporels et non de différences marquées entre les deuxièmes et les quatrièmes trimestres.

La dynamique des travailleurs montre également peu de différences dans l'évolution entre les deuxièmes et quatrièmes trimestres (figure 2.9). Dans la Région flamande en particulier, l'évolution des entrées et des sorties aux deuxièmes trimestres chevauche presque entièrement celle des quatrièmes trimestres. La seule différence est que, tout comme au niveau national, la dynamique des travailleurs mesurée au quatrième trimestre est toujours légèrement inférieure à celle du deuxième trimestre. La part plus importante de l'agriculture, de l'horticulture et du secteur du travail intérimaire dans la Région flamande peut aider à expliquer cette tendance. Cette différence est moins prononcée en Région bruxelloise et en Région wallonne: en d'autres termes, les recrutements et les départs sont constants tout au long de l'année. L'année 2015-2016 constitue une exception pour la Région bruxelloise: les entrées et les sorties sont en hausse au quatrième trimestre. En 2014-2015, les entrées étaient encore légèrement supérieures au deuxième trimestre par rapport au quatrième trimestre. Ceci est entièrement attribuable au pic de croissance de l'emploi décrit ci-dessus. En Région wallonne, il convient de relever, tout comme pour la dynamique de l'emploi, un pic des entrées au deuxième trimestre 2016-2017. Le tableau général du marché du travail belge, qui a montré que la dynamique des travailleurs est toujours plus élevée au deuxième trimestre, est donc principalement dû à la dynamique de la Région flamande. Cette région représente quoi qu'il en soit environ 60% du nombre total de recrutements en Belgique.

1.4 Conclusion

La conclusion de ce rapport est que le choix des périodes de référence n'a pas d'influence majeure sur l'évolution annuelle de la dynamique du marché du travail belge. En effet, la tendance de la dynamique de l'emploi reste pratiquement la même pour chaque évolution entre les deuxièmes ou les quatrièmes trimestres. En ce qui concerne la dynamique des travailleurs, l'évolution est généralement similaire mais les entrées et les sorties sont toujours plus élevées aux deuxièmes trimestres par rapport aux quatrièmes trimestres. Cette tendance est principalement due aux dynamiques de la Région flamande. En Région bruxelloise et en Région wallonne, la dynamique des travailleurs est généralement au même niveau au cours des deux périodes, bien qu'il existe des exceptions dues à des chocs temporels.

La période de référence semble également être sans importance pour de nombreux secteurs. Ce n'est que pour des secteurs comme l'agriculture ou l'hébergement et la restauration, qui comprennent une proportion importante d'emplois temporaires, que d'autres évolutions ou dynamiques peuvent être mesurées, en fonction du moment où elles sont mesurées. En effet, ces secteurs connaissent un taux de rotation élevé en raison justement du recours important à la main-d'œuvre temporaire, ce qui explique la présence de variations au sein d'une même année. Il faut donc être prudent lors de l'analyse des dynamiques au sein de ces secteurs, en tenant toujours compte de différents points de référence. Sinon, d'importantes tendances pourraient être perdues de vue.

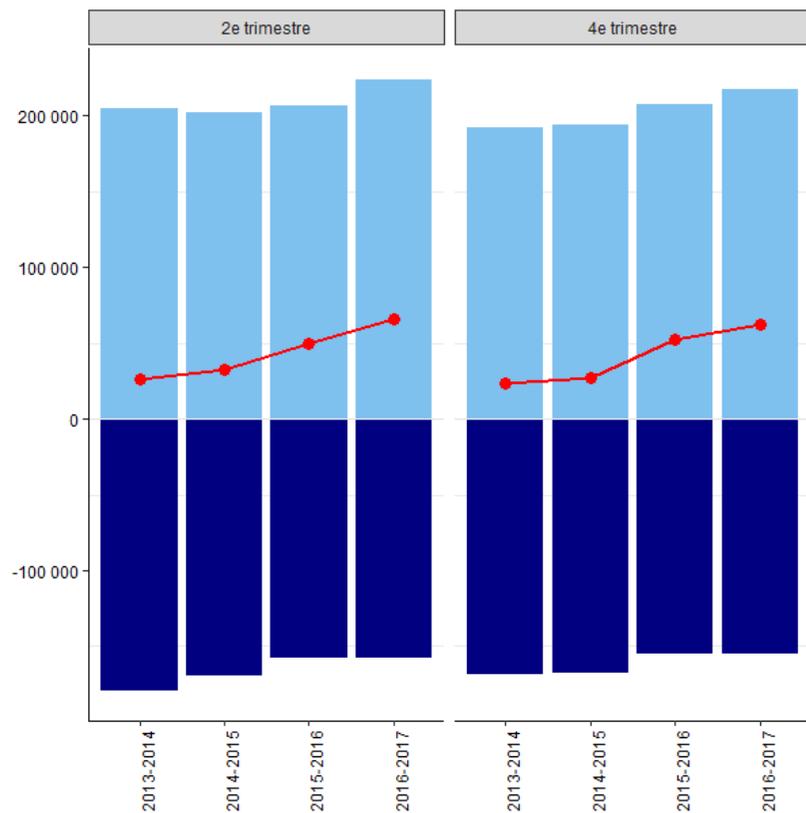
⁵ Dans le secteur de l'administration publique, plus de 2 000 travailleurs de la Région flamande ou la Région bruxelloise se sont déplacés vers la Région wallonne. En 2014-2015.2, seuls 80 travailleurs se sont déplacés et en 2015-2016.2, ce nombre était de 600. Ceci explique (en partie) le pic dans ce secteur en 2016-2017.2.

2 | Mouvements sur le marché du travail visualisés. Chiffres et tendances 2013.2 – 2017.4

Ce chapitre fournit une représentation visuelle de tous les mouvements sur le marché du travail entre 2013 et 2017, tant pour les deuxièmes que pour le quatrièmes trimestres. Les chiffres sont en harmonie avec la discussion du chapitre 1.

2.1 Niveau fédéral

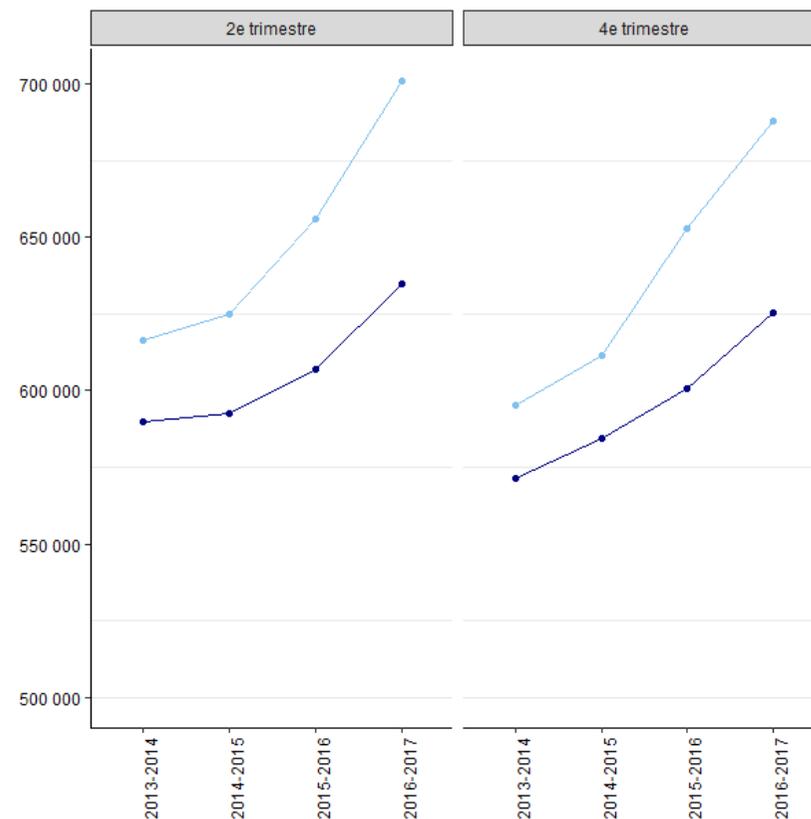
Figur 2.1 Création et destruction d'emplois sur le marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)



● Création d'emplois ● Destruction d'emplois ● Évolution nette

Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Figur 2.2 Entrées et sorties sur le marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)

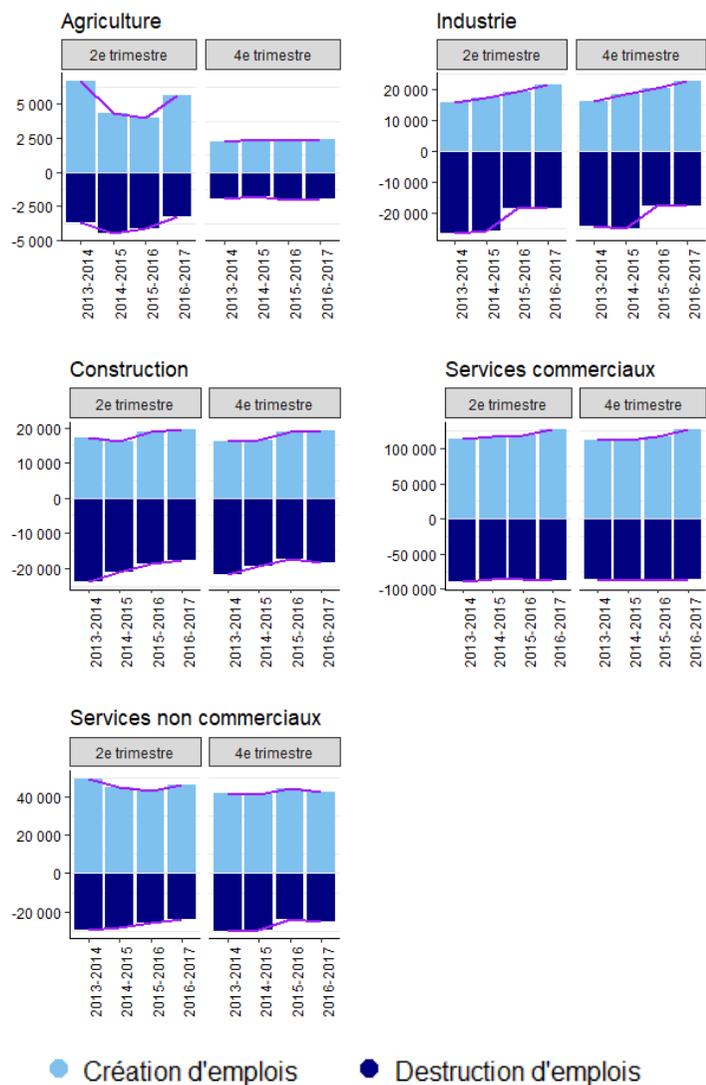


● Entrées ● Sorties

Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

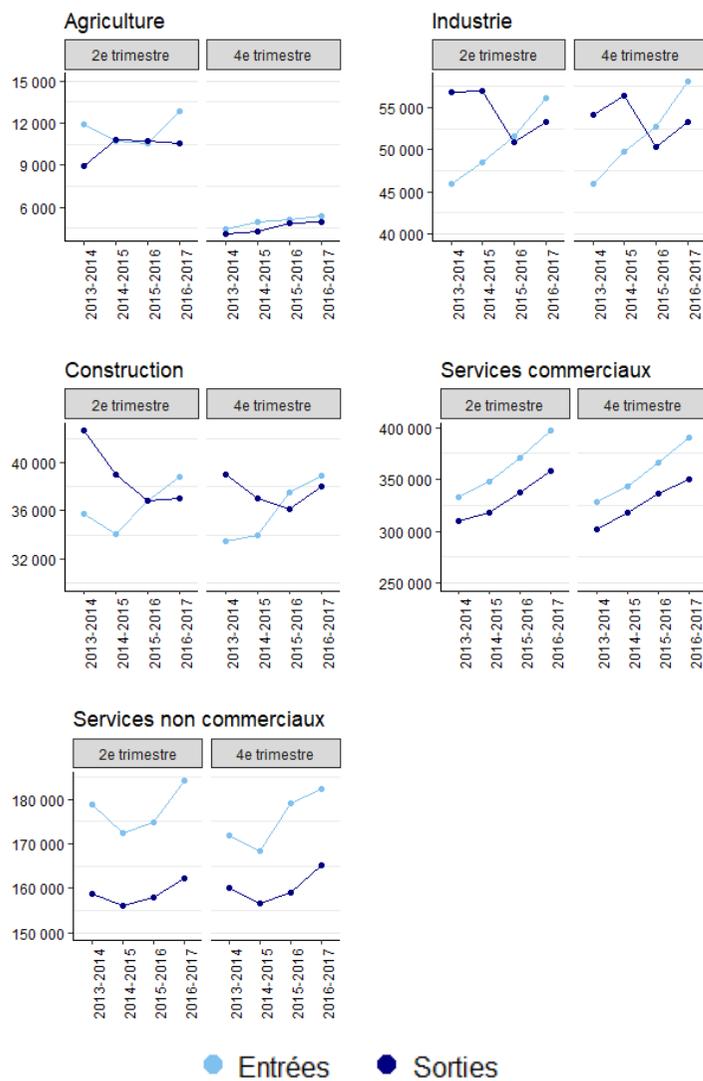
2.2 Répartition par secteur

Figur 2.3 Création et destruction d'emplois dans les 5 secteurs principaux du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)



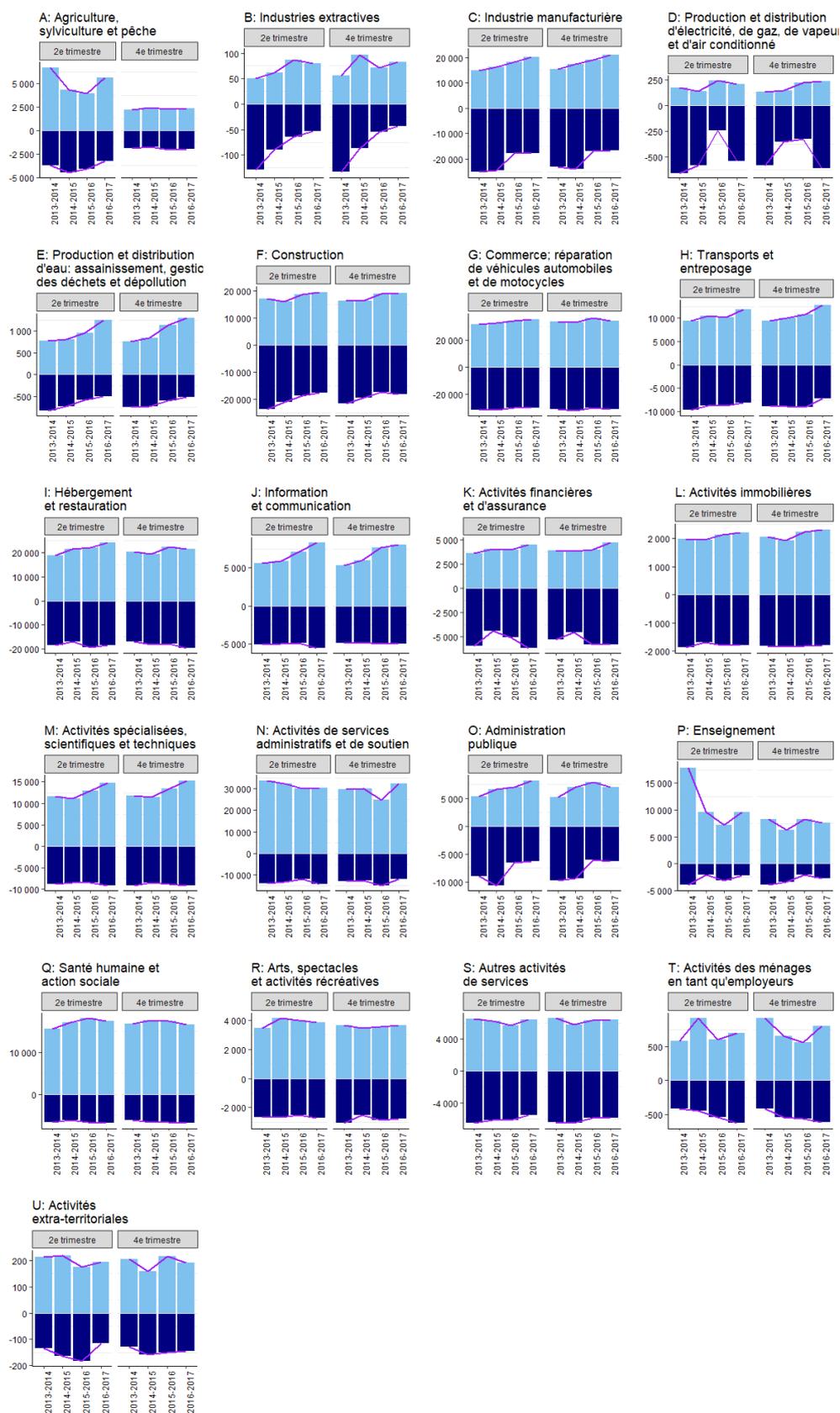
Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Figur 2.4 Entrées et sorties dans les 5 secteurs principaux du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)



Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

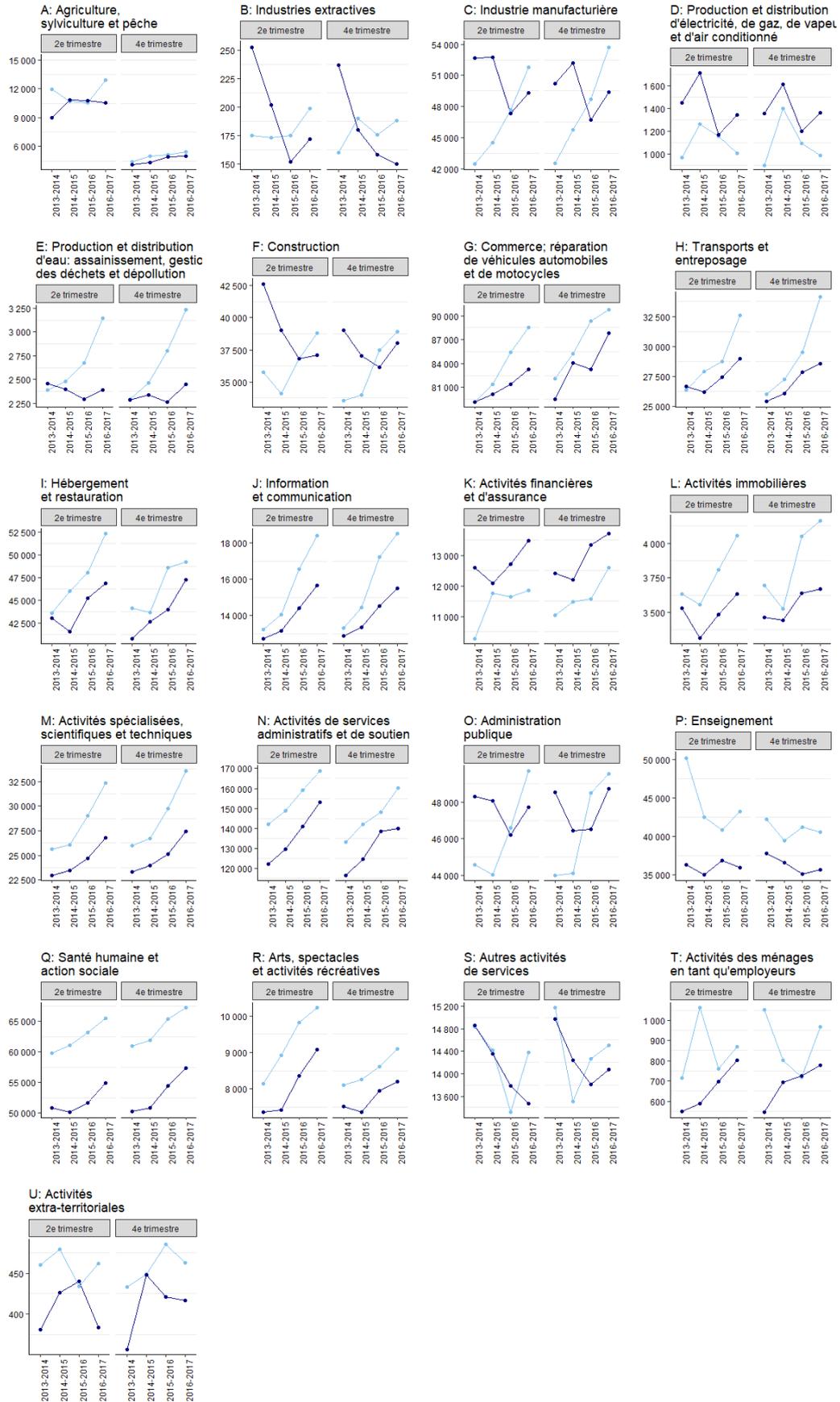
Figur 2.5 Création et destruction d'emplois dans 21 sous-secteurs du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)



● Création d'emplois ● Destruction d'emplois

Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

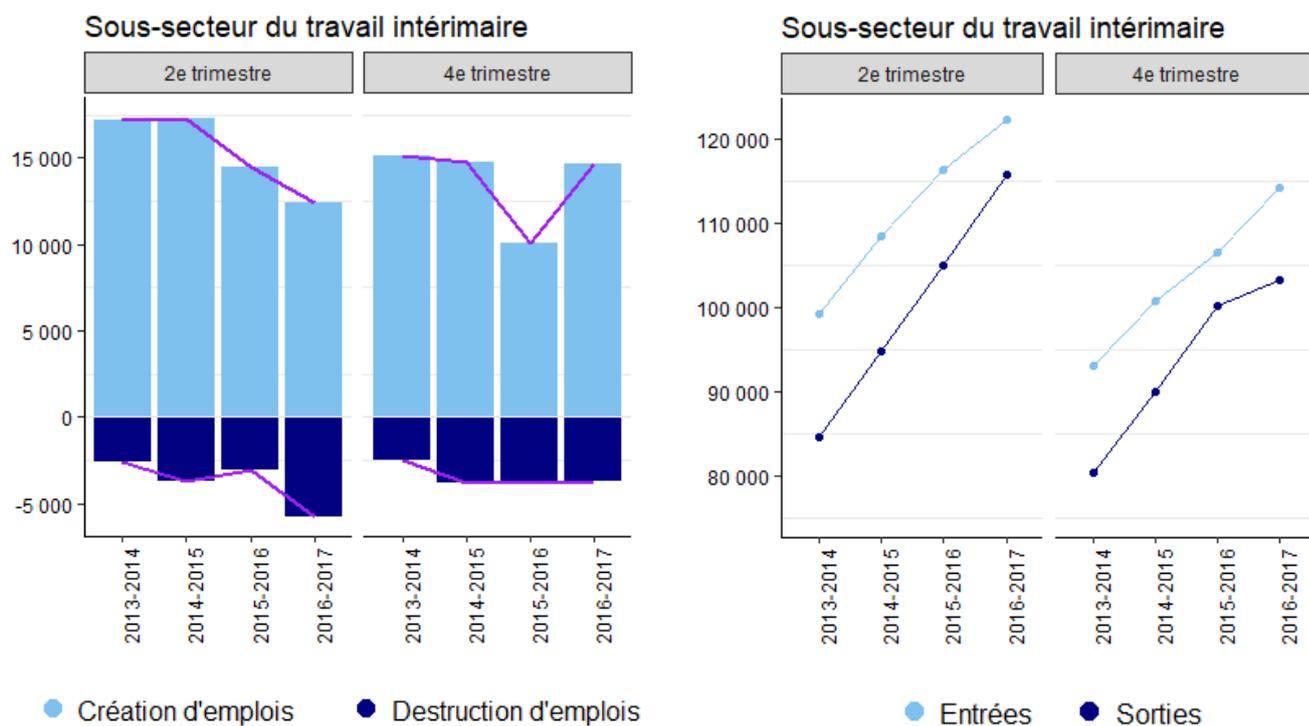
Figur 2.6 Entrées et sorties dans 21 sous-secteurs du marché du travail belge (#, 2013.2 – 2017.4)



● Entrées ● Sorties

Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

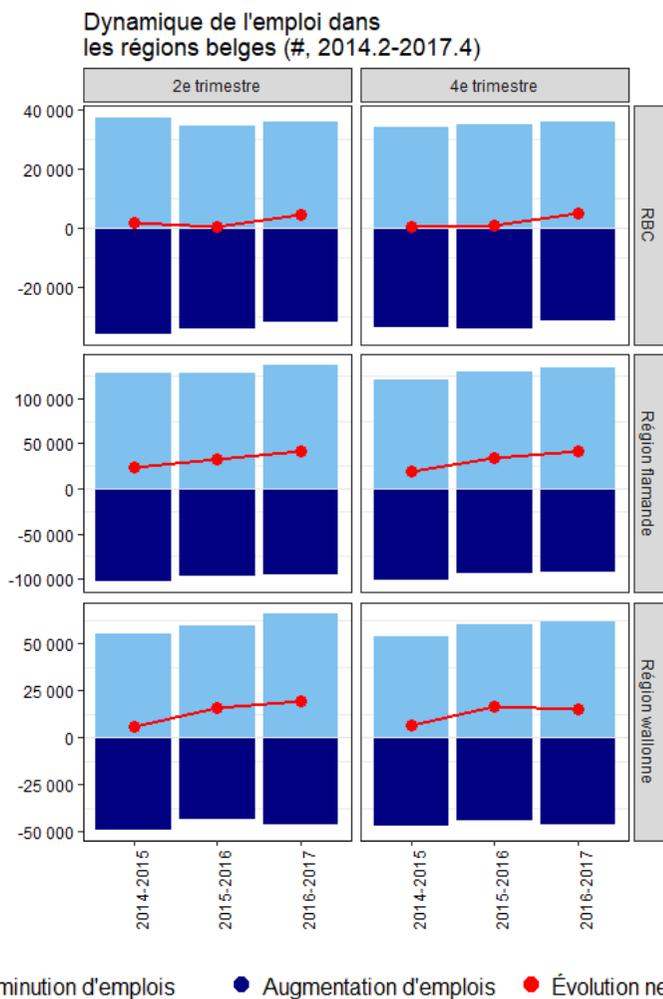
Figur 2.7 Dynamique de l'emploi et dynamique des travailleurs dans le sous-secteur du travail intérimaire (#, 2013.2 – 2017.4)



Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

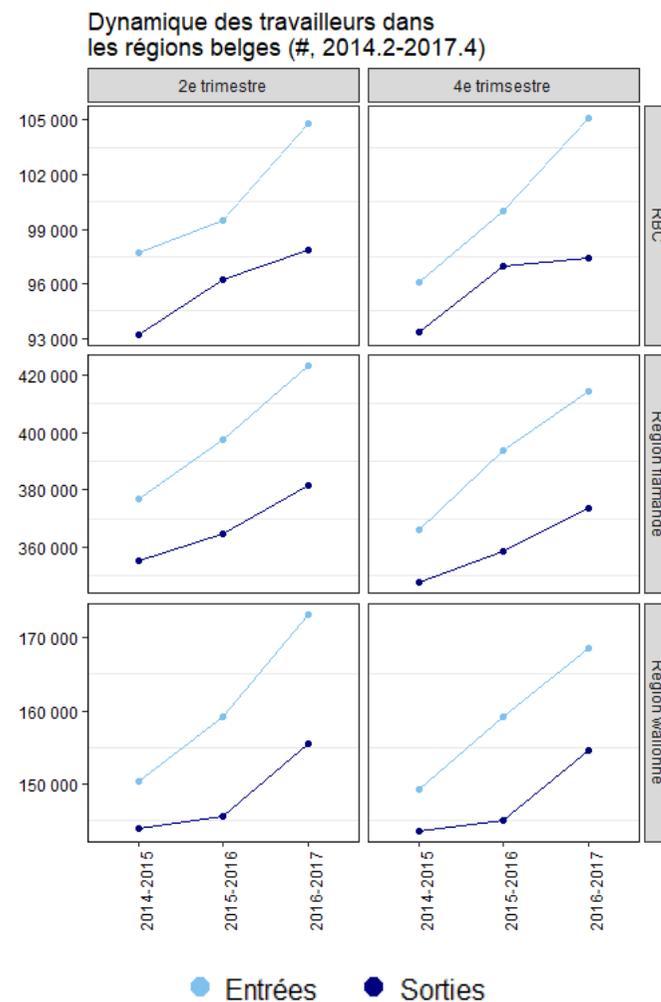
2.3 Répartition par région

Figuur 2.8 Création et destruction d'emplois dans les régions belges (#, 2014.2 – 2017.4)



Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Figuur 2.9 Entrées et sorties dans les régions belges (#, 2014.2 – 2017.4)



Source © Dynam dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

